



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - 2025/02190-CQ-CB - AM n° 105

Arrêté infraction au RSD
5 Rue Beethoven, appartement 90,

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32 et 33,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame DEWAELE Martine, locataire du logement sis à TOURCOING 5 Rue Beethoven, appartement 90,

Vu le constat du 3 février 2026 dans le logement sis à TOURCOING 5 Rue Beethoven appartement n°90, établi par Madame Caroline QUAGLIANA, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 5 Rue Beethoven appartement n°90, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 13 février 2026 et 21 avril 2026 adressés à LILLE METROPOLE HABITAT, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

- Des fils électriques non sécurisés ont été constatés près de la chaudière et dans la salle de bain ;
- Dans la salle de bain de la moisissure et un taux d'humidité de 22 % ont été constatés sur le plafond ;
- Dans la chambre, de la moisissure et un taux d'humidité jusqu'à 80 % sur le mur près de la fenêtre, le plafond, sur le mur du fond et sur le plancher ont été observés.

Etant donné le nouveau constat effectué le 13 octobre 2026 dans le logement sis à TOURCOING 5 Rue Beethoven bloc 90, montrant qu'une partie des travaux a été réalisée à savoir :

- Les fils électriques près de la chaudière et dans la salle de bain ont été sécurisés.

Les travaux restant à réaliser sont :

- Dans la salle de bain de la moisissure et un taux d'humidité de 22 % ont été constatés sur le plafond ;
- Dans la chambre, de la moisissure et un taux d'humidité jusqu'à 80 % sur le mur près de la fenêtre, le plafond, sur le mur du fond et sur le plancher ont été observés

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – LILLE METROPOLE HABITAT propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 5 Rue Beethoven, appartement n°90 est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Supprimer les causes d'humidité et de développement de moisissures ;
- Remise en état des surfaces dégradées.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 22 octobre 2026



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

22 OCT. 2026

Publié sur le site de la Ville le

22 OCT. 2026